

## **Lexique des termes utilisés (cartes 18 et 19 de l'étude d'impact)**

Nous avons utilisé le terme « isolée » pour désigner une parcelle de terrain qui, tout en gardant sa fonctionnalité (ici, un usage agricole possible), est séparée de son territoire d'origine tout en étant accessible par une voie de circulation. Comme il n'y a plus de lien avec l'ancien territoire, elle devient fragile ou susceptible d'être assujettie à un usage autre que celui auquel elle était destinée. (« Fragilisée » peut être considérée comme un synonyme de « isolée »).

Nous avons utilisé le terme « scindée » au sens de couper. Ce terme désigne une parcelle de terrain non seulement isolée de son territoire d'origine par l'infrastructure, mais dont la capacité à l'utiliser est également affectée. En fait, bien que la parcelle se trouve isolée de son territoire d'origine, c'est l'exploitation agricole comme telle qui est scindée. Dans ce cas, seul le rétablissement d'un lien direct avec le territoire d'origine peut rétablir en partie la capacité à l'utiliser aux mêmes fins qu'auparavant. En dépit de ce lien, elle demeure fragile du simple fait qu'on y perd un certain intérêt à l'utiliser.

Nous avons utilisé le terme « enclavée » pour désigner une parcelle de terrain qui, ayant une fonctionnalité différente (ici, la zone blanche), devient isolée tout en étant inaccessible (par une voie de circulation) après l'insertion de l'infrastructure. Dans ce cas, il devient inintéressant et inutile de lui donner un accès pour que cette parcelle puisse conserver son usage d'origine. Il faut donc en modifier l'usage pour l'inclure dans le territoire qui l'enclave.